

Glossaire RFE :

TPE et PME,
parlez-vous la RFE
couramment?



Petit glossaire
de la RFE
à destination
des TPE et PME





AIFE (Agence pour l'Information Financière de l'État)

Service public rattaché au ministère de l'Économie, en charge de la mise en œuvre technique de la réforme. Pour vous, cela signifie que l'AIFE pilote le Portail Public de Facturation (PPF) et garantit que toutes les factures électroniques suivent les règles officielles, évitant ainsi des rejets ou des non-conformités.

Annuaire de la facturation électronique

Base de données centralisée par le PPF permettant d'identifier chaque entreprise et d'acheminer les factures vers la bonne Plateforme Agrée. En pratique, cela vous assure que vos factures électroniques arrivent bien chez le bon client ou fournisseur.



Chorus Pro

Plateforme publique utilisée depuis 2017 pour envoyer les factures aux administrations (B2G). Vous l'utilisez déjà si vous facturez l'État, une mairie, une école publique ou tout organisme administratif. Elle reste obligatoire pour ces flux (et déjà intégrée dans nos solutions).

Calendrier de déploiement

Planning officiel qui fixe les dates à partir desquelles les entreprises, selon leur taille (grands groupes, ETI, PME, TPE), devront obligatoirement émettre et recevoir des factures électroniques. C'est essentiel de le connaître pour anticiper vos mises à jour logicielles.
Attention, le planning peut évoluer, restez en veille.

Concentrateur de données

Mécanisme du PPF qui centralise et transmet les données de facturation à l'administration fiscale. Vous n'avez rien à gérer directement, car c'est lui qui assure la remontée automatique de vos informations de TVA.

Données structurées



Informations précises et standardisées (date, montant HT/TTC, taux de TVA, client, fournisseur, etc.) présentes dans chaque facture électronique. Ce format de données structuré évite les ressaies manuelles et réduit les erreurs.

EDI (Échange de Données Informatisé)

Méthode d'échange automatique et sécurisé de données entre entreprises, souvent utilisée par les grands groupes. Pour une PME, l'EDI peut être pertinent si vous travaillez avec des enseignes de grande distribution ou de gros clients imposant ce format.



E-invoicing

Processus d'émission, transmission et réception des factures sous format électronique structuré, obligatoire dans le cadre des transactions entre entreprises françaises (B2B domestique). Concrètement, vos factures ne seront plus envoyées par e-mail en PDF simple : elles devront transiter via une plateforme agréée (PA), sous format structuré.

E-reporting

Transmission automatique des données financières des transactions non couvertes par l'e-invoicing (B2C ou B2B international à savoir ventes aux particuliers, clients étrangers, etc.) à l'administration fiscale. Pour vous, cela remplace une partie des déclarations manuelles et limite les risques d'erreurs sur la TVA.



Format Cross Industry Invoice (CII)

Format international structuré en XML, développé par l'UN/CEFACT et spécifiquement adapté aux factures complexes nécessitant beaucoup de détails.

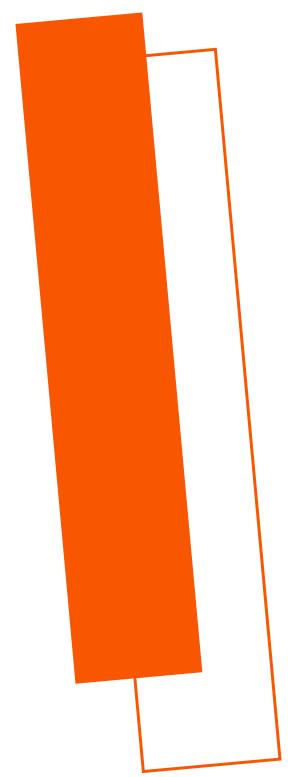
Format généralement utilisé par les grandes entreprises, vous pouvez être amené à l'utiliser si vos clients l'exigent. Un des trois formats acceptés et conformes RFE.

Format Universal Business Language (UBL)

Format standardisé utilisé à l'international et entièrement structuré en XML répondant à un standard international conçu pour uniformiser les informations commerciales dans les documents électroniques. Utile si vous travaillez avec des clients étrangers, car il favorise l'interopérabilité des factures. Un des trois formats acceptés et conformes RFE.

Format Factur-X

Format hybride franco-allemand (fichier PDF lisible + fichier XML structuré), permettant de lire facilement la facture en PDF tout en respectant les obligations techniques de la réforme.
Format recommandé pour les TPE/PME, car il est simple à utiliser et compatible avec la majorité des logiciels comptables.
Un des trois formats acceptés et conformes RFE.



Interopérabilité

Capacité des plateformes agréées à échanger des factures entre elles, peu importe le logiciel utilisé par vous ou vos partenaires. Cela vous garantit que vos factures électroniques arriveront toujours correctement, même si vos clients n'utilisent pas le même outil.
Un format standard de communication est en cours de définition.

OD (Opérateur de dématérialisation)

Acteur technique qui connecte votre logiciel de gestion ou de comptabilité avec le système de facturation électronique. Dans les faits, c'est souvent l'éditeur de votre logiciel qui joue ce rôle pour simplifier vos démarches.



PPF (Portail Public de Facturation)



Plateforme centralisée chargée de gérer l'annuaire et d'assurer la gestion et Plateforme centrale de l'État qui gère l'annuaire des entreprises (registre centralisé pour identifier les entreprises et leurs PA) et collecte des données du e-reporting à l'administration fiscale, via un concentrateur de données. Quelle que soit votre choix de Plateforme Agrée, vos données finissent toujours par transiter par le PPF.

PA (Plateforme Agrée, ex PDP)

Plateformes privées certifiées par l'État responsables de la conformité des formats, de la transmission aux entreprises et du traitement des factures. Elles servent d'intermédiaires fiables pour vérifier vos factures, les transformer au bon format et les transmettre à vos clients.

D'ici le 1er septembre 2026, toutes les entreprises devront avoir choisi leur PA, quelle que soit leur taille.



Signature électronique

Processus de certification numérique garantissant l'authenticité et l'intégrité d'une facture électronique. Cela fonctionne comme un sceau numérique qui garantit que la facture n'a pas été modifiée après son émission. C'est une sécurité supplémentaire pour éviter toute fraude ou falsification et une des conditions de conformité à la RFE.

Transactions B2B, B2C, B2G

B2B (Transactions entreprise/entreprise) : Facturation entre entreprises, qui devient progressivement 100 % électronique.

- B2C (Transactions entreprise / particulier) : Facturation vers les particuliers, non concernée par l'e-invoicing mais intégrée au e-reporting.
- B2G (Transactions entreprise/ administration publique) : Facturation vers les administrations publiques, déjà obligatoire depuis 2017 via Chorus Pro





Wavesoft

Solutions de gestion créatrices de valeur

**Pour aller plus loin sur le sujet,
contactez-nous ou RDV sur :**

www.wavesoft.fr

01 69 09 55 75